



**SYNDICAT CGT  
BASE INTERMARCHÉ  
Rochefort-sur-Nenon**

## **REUNIONS CE JANVIER 2017 La CGT vous informe**

Rochefort, le 26 janvier 2017

### **BUDGET ET ACTIVITE DU CE POUR 2017**

**Les nouveautés pour 2017 :** Comme vous étiez nombreux à nous le demander, la CGT a proposé de mettre en place les chèques-vacances en place. **Le CE abondera par exemple à hauteur de 100 €uros pour tous les employés en CDI ou CDD embauchés au 1<sup>er</sup> mai à condition d'avoir réglé la part de 50 € ou 100 € en 1 ou 2 fois selon le chéquier que vous choisirez soit 150 ou 200 €**

Au lieu d'une réduction de 10 % sur la billetterie pour les parcs d'attractions et le bowling de Dole, la remise sera de 25 % et de 5 places par personne et par parc proposé et de 50 % sur le labyrinthe de Foucherans.

Avec un budget restreint mais bien géré, le CE va continuer les bons d'achat de fin d'année, de rentrée scolaire, l'arbre de Noël, le remboursement à 50 % de vos licences, cartes de pêche, chasse et activités culturelles limité à 45 €. Les remboursements à 30 % des séjours pour vos enfants en centres aérés, colonies, classes vertes, de neige ou séjours linguistiques limité à 10 € par jour avec un maximum de 21 jours...

**Vous pouvez toujours bénéficier de 10 billets de cinéma par an à 3 € l'unité.**

Il sera proposé le grand prix moto à Villars sous Ecot pour le weekend du 16 et 17 septembre....



Du fait de manque de participants aux concours organisés par le CE, il a été décidé d'en organiser que 2 sur l'année 2017 **soit le loto le 4 mars à Rochefort et le concours de pêche le 10 juin à Foucherans. Nous comptons sur votre participation.**

### **INTERESSEMENT ET EXPERTISE DES COMPTES**

Grosse surprise au CE, la direction a annoncé que le coût colis national qui était de 0.44 % à fin novembre, est passé par un coup de baguette magique à 1.75 % ! Tant mieux pour nous, l'intéressement sera de 6.25 % mais il faudra que la direction nationale donne des explications ! Comme nous ne comprenons pas les mauvais chiffres de Rochefort sur 2016, les élus CGT ont voté pour l'expertise des comptes 2016 et l'analyse du budget 2017.

### **PROJETS**

**Le projet V-Max** semble mourir petit à petit. La direction a investi dans du matériel « top budget » et se retrouve avec un cimetière de V Max ! A ce jour, Rochefort a payé 30000 € de réparation ! **Espérons que la direction nationale écoutera un peu plus les élus et les consultera avant la mise en place de ses prochains projets.** A l'IC-CHSCT, la CGT avait demandé de choisir un modèle type « Casino » plus solide...

**Une fois de plus, ce projet a été pensé dans les bureaux à Tréville sans consultation des salariés et des élus qui sont sur le terrain !**

**La CGT demande** depuis plusieurs mois que **le test de la préparation semi collective soit abandonné** car la préparation de 3 palettes en simultané est très difficile avec des problèmes de filmage ...et de nombreuses inversions de supports ont lieu.

La direction a annoncé la venue la semaine prochaine du Chef de Projet pour vérifier les difficultés. **Préparateurs, Préparatrices, n'hésitez pas à dire tous vos problèmes rencontrés sur ce type de préparation.**

### **FRAIS DE SANTE – PREVOYANCE ET RETRAITE**

La cotisation et les garanties frais de santé sont les mêmes qu'en 2016 avec reconduction des garanties temporaires (Chiropractie, ostéopathie, étioopathie, acupuncture, homéopathie, psychologie, patch antibac, psychomotricité, ergothérapie...) pour les actifs. De nouvelles négociations sur les garanties santé et un socle minima en prévoyance sont en cours avec un appel d'offres au niveau national.

Sur votre paie de janvier 2017, votre salaire net va diminuer de 1.66 € pour un salaire brut de 1600 € car la cotisation prévoyance augmente de 7.5 % (hausse subie car aucune négociation !) et votre cotisation vieillesse de 0.05 %.

**La CGT va mener son enquête car l'accord prévoyance signé par la CGT en 2011 prévoyait que la prévoyance versait un complément de salaire à 100 % du salaire net en relais du complément employeur c'est-à-dire que pour un salarié ayant entre 10 et 15 ans d'ancienneté, l'employeur doit compléter le salaire à 100 % durant 90 jours et ensuite c'est la prévoyance qui doit prendre le relais.**

Selon notre direction, la prévoyance complète tous les salariés à partir du 46<sup>ème</sup> jour : Cela explique certainement l'augmentation de notre prévoyance ! **Il n'est pas normal que nous payions via nos cotisations le complément que l'employeur doit nous verser conformément à la CCN.** Affaire à suivre !

\*\*\*\*\*

**Le syndicat CGT de la base maintient son appel à un débrayage illimité de 0 à 24 h notamment durant les NAO tant que nos revendications ne sont pas prises en compte**

### **NOUS EXIGEONS**

- Une augmentation des salaires digne d'un groupe comme les Mousquetaires avec la reconnaissance de l'ancienneté
- Un 14<sup>ème</sup> mois à la place de l'intéressement
- Passage de 35 h à 32 h avec maintien du salaire
- salaire à l'embauche à 1800 €
- remise en place de la subrogation
- Une productivité non imposée
- Le respect des accords signés au national, des usages de l'établissement...
- La présentation de la cartographie nationale et la garantie d'une nouvelle base à Rochefort...



\*\*\*\*\*

**Retrouvez ce tract ainsi que l'affichage sur la mise à jour du tableau De vos droits à absences diverses selon la loi, la Convention Nationale (CNN 3305), le code du travail, les accords nationaux ou locaux sur Le blog de la Cgt Intermarché : <http://rochefortcgt.canalblog.com/>**

